

L'inconduite en recherche engendrée par l'intérêt personnel: comment gérer une telle situation?

ÉTUDE DE CAS / CASE STUDY

Hazar Haidar¹

Reçu/Received: 11 Jan 2013

Publié/Published: 6 Sept 2013

Éditrices/Editors: Sonia Paradis & Maude Laliberté

© 2013 H Haidar, [Creative Commons Attribution 3.0 Unported License](http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/)

Résumé

Cette étude de cas fictive illustre la manière dont certains projets de recherche peuvent avoir leurs résultats utilisés dans le but de servir des intérêts personnels, aboutissant ainsi à une inconduite scientifique en recherche.

Mots clés

comité d'éthique de la recherche, intérêt, conflit d'intérêt

Summary

This fictional case study illustrates how the results of certain research projects can be used in order to serve personal interests, leading to scientific research misconduct.

Keywords

Research Ethics Board, interest, conflict of interest

Affiliations des auteurs / Author Affiliations

¹ Programmes de bioéthique, Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique de l'Université de Montréal, Montréal, Canada

Correspondance / Correspondence

Hazar Haidar, hazar.haidar@umontreal.ca

Remerciements

L'auteure tient à remercier Bryn Williams-Jones pour ses commentaires et suggestions sur la version antérieure de cette étude de cas. Merci également pour les commentaires des évaluateurs externes, Sonia Paradis et Maude Laliberté.

Acknowledgements

The author wishes to thank Bryn Williams-Jones for his comments and suggestions on an earlier version of this case study. Thanks also for the comments of the external evaluators, Sonia Paradis and Maude Laliberté.

Conflit d'intérêts

Aucun déclaré

Conflicts of Interest

None to declare

Note introductive

D'abord, il est important de définir quelques termes. Par la *recherche à visée primaire*, on entend la démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée ou d'une investigation systématique (1). On entend par l'*inconduite scientifique*, tout comportement ou geste qui va à l'encontre de l'éthique scientifique, c'est-à-dire les valeurs, usages, obligations et règles, tacites ou formelles, reconnus par la communauté scientifique ou par la société plus large comme devant régir le travail et les comportements individuels des scientifiques (2). L'inconduite a non seulement pour conséquence de nuire au fonctionnement général de la communauté scientifique, mais elle peut dans certains cas brimer les droits fondamentaux d'individus, leur causant parfois des torts irréparables. Selon la nature et la gravité des gestes posés, on distingue diverses catégories d'inconduite scientifique : la négligence, le non-respect des droits individuels, le conflit d'intérêts et la fraude scientifique (2).

Cas de l'anthropologue Zahi

Zahi, un jeune anthropologue, ethnobotaniste de formation, est un étudiant au doctorat au sein d'un établissement universitaire canadien. Depuis quelques années, il travaille sur un projet qui consiste à mener une étude sur une population autochtone en Afrique du Sud. En fait, l'intérêt de ce projet

émerge de la longévité particulière des individus au sein de cette population: 3,6% des individus sont âgés de plus de 65 ans (3) alors que dans la population canadienne, le pourcentage est de 14,9% (4). De plus, ils sont en bonne santé, ne sont que rarement affectés par des maladies et leurs visages ne présentent pas les traits de vieillissement observés normalement chez les individus des autres populations ayant un âge comparable.

Il y a presque deux années que Zahi a commencé son travail sur le terrain. Son étude est principalement basée sur une observation participante au sein de la population afin de mieux la décrire et comprendre leur milieu de vie ainsi que leurs interactions avec ce dernier. Pour cibler en profondeur la question de la longévité des individus de cette population, Zahi a eu recours à une quinzaine d'entrevues avec des personnes dont l'âge se situait entre 65 et 85 ans. Ainsi, et durant ses années sur le terrain, Zahi établit de bonnes relations avec cette population. Et, à la suite de l'analyse des résultats de sa recherche concernant le mode de vie, l'interaction avec le milieu et les habitudes alimentaires, Zahi a remarqué qu'un élément spécifique se retrouvait dans leur alimentation. En effet, lors des entrevues, les participants évoquaient le processus de cueillette d'une plante, sa transformation et son utilisation fréquente dans leur alimentation. Cette observation ainsi que les compétences ethnobotaniques de Zahi l'ont incité à « déchiffrer le secret de cette plante ». Ainsi, il a découvert qu'elle constitue une espèce de plante rare et unique à la flore de l'île. Satisfait et fier de cette découverte, il se précipite pour raconter l'histoire à son directeur de recherche, le professeur Pierre. Ce dernier, réjoui par cette nouvelle, demanda à son étudiant de consacrer plus de temps à cette étude et d'élargir le spectre de son travail, pour inclure un plus grand nombre de participants afin de confirmer son observation.

Professeur Pierre avoue à Zahi que si son hypothèse est vraie, c'est-à-dire que cette plante joue un rôle dans la longévité des individus de la population, ils pourront avoir recours à l'aide de l'un de ses collègues pour effectuer l'étude moléculaire et clinique par la suite. Il lui explique que, dans l'éventualité où cette plante prometteuse porte une molécule active pour combattre le vieillissement, ils pourront en profiter pour faire de l'argent et ainsi financer divers projets de recherches. Pierre ajoute qu'après quelques années de recherche ils auront une « pilule » qui serait un « blockbuster » et pourrait être vendu pour des millions de dollars chaque année. Secoué par la réaction inattendue de son superviseur, Zahi dissimule sa double crainte: la première étant liée à l'exploitation de cette plante rare par les industries pharmaceutiques mettant ainsi en péril les habitudes de vie de la population et la deuxième, la plus importante, au sujet de la population elle-même. En effet, même si cette plante peut pousser en laboratoire partout au monde, Zahi pense aux habitants qui serviront certainement de cobayes pour les recherches expérimentales tel le prélèvement de sang et autres tests médicaux nécessaires afin de prouver l'effet de cette plante. Il réfléchit aussi au bouleversement de leurs habitudes de vie et l'ingérence dans leurs traditions alimentaires une fois que les expérimentations débiteront. Encore, la révélation de Pierre d'utiliser les ressources naturelles de la population amena Zahi à un dilemme:

- Doit-il tenter de communiquer ses réflexions à son professeur? Doit-il communiquer le plan de son superviseur au département d'anthropologie ou au conseil des chefs de la communauté? Est-il possible d'assurer l'inclusion de la population dans le projet pour les retombées économiques qui peuvent être engendrées à long terme?
- Soit, il ne dit rien, suit les règles imposées par son professeur et participe à un projet qui peut lui rapporter beaucoup d'argent et une notoriété comme chercheur, mais peut-être aux dépens d'une population.

Zahi est très anxieux du choix à effectuer et de ses conséquences. Dans le cas où il décide de révéler le plan établi par son superviseur, il risque de perdre les années qu'il a consacrées à travailler sur son projet de thèse justement comme il s'est passé avec l'un de ses collègues dans une situation semblable. Il décide alors de discuter de ses craintes à son superviseur : il lui révèle qu'il faut s'assurer que la population ne soit pas vidée de cette plante et qu'elle profite des résultats engendrés, que ce soit des bénéfiques de nature pécuniaires ou autres. Cependant, Pierre contourne le sujet et

essaie d'insinuer son intention de ne pas inclure la population dans ces profits puisqu'il envisage aussi de faire emporter la plante pour la cultiver ailleurs. Et, ce dernier entame la conversation en demandant même à Zahi de lui apporter un échantillon de cette plante.

Pendant que Zahi invitait un nombre toujours plus important de participants dans son projet et se procurait un échantillon de la plante, Pierre contactait Fawaz, un de ses collègues dermatologue – chercheur et fondateur d'une petite compagnie pharmaceutique – afin de lui décrire la situation. Ils se mirent d'accord afin de lancer une étude sur le potentiel de cette plante. Ils décidèrent que Fawaz serait responsable du projet, à condition qu'il finance la partie concernant les études cliniques et que la partie portant sur les études moléculaires soit financée par l'université. Fawaz confie le travail à son équipe de recherche du laboratoire. La première étape consiste à faire une extraction pour séparer les différentes molécules. Après quelques mois, l'équipe a pu identifier la molécule portant le principe actif (5). Zahi, qui effectue son travail sur le terrain, n'est toujours pas au courant de l'avancement du projet de Fawaz. Les premières études moléculaires d'expérimentation *in vitro* permettent de comprendre le mécanisme d'action de cette substance active. « Eurêka »! « Une molécule pas comme les autres », affirma Fawaz à Pierre. Ce dernier lui révèle son inquiétude à propos de l'acceptation du projet par le comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'université et la capacité de se procurer une plus grande quantité de cette plante pour commencer les essais cliniques, Fawaz le convainc de se diviser les tâches. Ainsi, Pierre s'occupe d'obtenir l'approbation du CÉR de l'université tout en taisant ses conflits d'intérêts financiers : il ne déclara pas que Fawaz, le directeur du projet possède une compagnie pharmaceutique qui finance la partie concernant les études cliniques. Fawaz, pour sa part, confie à Pierre qu'il est prêt à payer un pot-de-vin aux membres du CÉR de l'Afrique afin de les inciter à approuver le projet dans le cas d'un refus concernant l'exploitation de la plante ou de l'exposition de la culture de la population à un danger, par exemple. Les membres de ce CÉR étant eux-mêmes issus de la tribu dominante et ne font pas parti de la communauté où se trouve la plante. Par ailleurs, sans le déclarer au CÉR, Fawaz versera de l'argent à la communauté afin de garantir une facilité pour l'accès à cette plante ce qui va constituer d'une part une source de revenus pour la population locale et, d'autre part, cette découverte importante va offrir une avancée pour la recherche sur le vieillissement.

Pierre annonce à Zahi la nouvelle, en masquant certainement les principales problématiques en ce qui a trait aux problèmes possibles avec le CÉR et aux moyens qu'il envisage d'employer avec l'aide de Fawaz pour obtenir l'approbation de leur projet. Cependant, Zahi se sent toujours coupable et impuissant parce que sa crainte de risquer et de mettre en péril ses études l'a emportée sur son obligation morale d'assurer que la population ait sa part égale des profits engendrés par cette recherche et qu'elle ne sert pas de cobaye aux expérimentations.

Questions à considérer

1. À votre avis, comment Zahi devrait-il se comporter face au dilemme qu'il affrontait et comment devrait-il le gérer?
 - Dans les faits, le choix de Zahi a été de se soumettre aux ordres de son superviseur afin de « sauver » ses propres intérêts: ses études payées, une notoriété et peut-être même son nom sur un brevet. Son comportement est-il éthiquement justifiable?
 - Quels risques aurait-il à affronter, par exemple, s'il avait reporté ce problème à la direction du département d'anthropologie ou au conseil des chefs de la communauté avec qui il avait pu établir une relation de confiance au cours de ses années de recherche sur le terrain?
2. Pierre et son ami Fawaz semblent vraiment intéressés à fabriquer un *blockbuster* afin de gagner de l'argent ainsi que de la notoriété au point où le premier s'est engagé dans l'inconduite académique : il ne divulgue pas ses conflits d'intérêt (CI) financiers au CÉR de

l'université ; et le second dans la corruption : Fawaz semble ainsi recourir à des pots-de-vin pour avoir l'approbation du CÉR de l'Afrique.

- La non-divulgence des CI financiers au CÉR constitue une violation d'une conduite éthique de la recherche. Comment, à votre avis, le CÉR devrait-il gérer la situation au cas où il découvre la présence de ces CI financiers?
 - L'inconduite en recherche et la corruption constituent des problèmes à une échelle variée et selon les pays considérés dans le monde de la recherche (fraude, falsification des résultats, non-divulgence des CI au CÉR, pots-de-vin pour des CÉR non locaux, etc.) (6,7). Quelles sont les pistes de solutions que vous suggérez afin de traiter ce problème ?
3. La dernière partie du texte révèle une certaine situation qui reflète un des aspects actuels, réels et périlleux auxquels certains CÉR et les participants à la recherche sont exposés (des pots-de-vin sous la forme d'une hausse de salaire par exemple, pour les membres du CÉR en Afrique et un risque de vider la richesse naturelle de la population sans lui donner un juste profit).
- Quels seront les risques envisagés tant pour le CÉR, pour le projet de recherche et pour la population autochtone ?
 - Quelles solutions peut-on suggérer afin d'éviter le plus possible l'influence pécuniaire sur les décisions du CÉR ainsi que sur les participants ?
4. Souvent, certains projets de recherche menés sur des populations autochtones et qui ne présentent pas des problèmes éthiques au départ, trouvent leurs résultats utilisés d'une manière non éthique : par exemple, l'utilisation des informations reportées par des anthropologues par un service militaire pour servir des fins de guerre (8). Cette raison est-elle suffisante pour bannir la recherche sur de telles populations ?
5. Considérant que le projet de recherche et l'application commerciale de la plante semblent très prometteuses :
- Est-ce que Zahi devrait s'assurer que la communauté soit impliquée dans la recherche et puisse profiter des avantages de sa commercialisation ?
 - Est-ce que ça peut représenter un compromis acceptable ?

Références

1. Énoncé de politique des trois Conseils. (2010). [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
2. Couture, M. (s. d.). [La probité et l'inconduite scientifiques](#) *SCI1013 : Introduction aux méthodes de recherche scientifique*, TÉLUQ
3. Groupe de la Banque Africaine de Développement. (2011). [L'espérance de vie des Africains s'allonge, mais ils sont confrontés à un avenir incertain, selon un rapport de la BAD](#).
4. Statistique Canada. (2012, 1^{er} Juillet). [Étude : Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires](#).
5. Michel, T. (2011). [Nouvelles méthodologies d'extraction, de fractionnement et d'identification: Application aux molécules bioactives de l'argousier \(Hippophaë rhamnoides\)](#) (Thèse de Doctorat, Université d'Orléans).
6. Sox, H. C., & Rennie, D. (2006). Research misconduct, retraction, and cleansing the medical literature: lessons from the Poehlman case. *Ann Intern Med*, 144(8), 609-613.
7. Krinsky, S. (2007). When conflict-of-interest is a factor in scientific misconduct. *Medicine and Law*, 26(3), 447-463.
8. American Anthropological Association. (2007). [American Anthropological Association's Executive Board Statement on the Human Terrain System Project](#).

Lectures suggérées

1. Énoncé de politique des trois Conseils. (2010). [La recherche visant les premières nations, les Inuites ou les métis.](#)
2. Énoncé de politique des trois Conseils. (2010). [Les conflits d'intérêts.](#)
3. Williams-Jones, Bryn. (2012). [When is an interest, a conflict of interest? Conflict-of-interest.net](#)
4. Bekelman Je, Li Y. Gross C. P. (2003). [Scope and impact of financial conflicts of interest in biomedical research.](#) *JAMA*, 289(4), 454-465.
5. Steir, K. (2007, 11 décembre). [Anthropologists on the Front Lines.](#) *Time U.S.*